

INFORMATIONS SCOLARITE

Saint Vincent 2021/2022

(Sous réserve d'éventuelles modifications)

• PLATEFORME ECOLEDIRECTE :

Toutes les informations concernant l'établissement sont mises en ligne sur ecoledirecte.

Cette plateforme a pour but de faciliter la communication entre les différents acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, élèves et personnel de direction).

NB : Cette plateforme va suivre votre enfant tout au long de sa scolarité, vous y trouverez des archives des années antérieures (courriel, documents, bulletins, factures...)

Merci d'aller la consulter régulièrement.

• FACTURATION :

La facture est annuelle. Elle comprend les frais de scolarité (sur 10 mois), les cotisations diverses, les frais de cantine et les frais annexes (fournitures, ordinateur...). Elle sera disponible sur le portail ecoledirecte, dès la fin du mois de septembre.

Le mode de règlement par prélèvement est à privilégier, il se fera le 8 de chaque mois d'octobre à juin.

Cet échéancier est valable également pour le e-paiement que vous pouvez effectuer sur ecoledirecte, ainsi que les règlements par chèque ou espèces.

A/ TARIF MENSUEL:

A l'aide de la grille ci-dessous vous pourrez déterminer le tarif mensuel dont vous relevez et l'indiquerez dans l'onglet « dossier famille », cadre « vos informations de facturation ».

Les revenus du foyer comprennent les salaires, les pensions, les revenus immobiliers et mobiliers, etc. (« revenu fiscal de référence » de l'avis d'imposition 2020 ou « avis de taxation »).

	Tarifs Mensuel	Tranche de fiscalité	Maternelle/ Primaire	Collège	Lycée
Scolarité mensuelle	Tarif A	Revenu inférieur ou égal à 24 000 €	15 €	35 €	60 €
	Tarif B	Revenu inférieur ou égal à 48 000 €	50 €	65 €	85 €
	Tarif C	Revenu inférieur ou égal à 72 000 €	90 €	95 €	105 €
	Tarif D	Revenu inférieur ou égal à 96 000 €	115 €	120 €	130 €
	Tarif E	Revenu inférieur ou égal à 120 000 €	135 €	140 €	150 €
	Tarif F	Revenu supérieur à 120 000 €	150 €	170 €	180 €

➤ Des réductions accordées aux familles nombreuses :

- 2 enfants inscrits à Saint Vincent : le 2^{ème} bénéficie d'une réduction de 25%.
- 3 enfants inscrits à Saint Vincent : le 3^{ème} bénéficie d'une réduction de 50%.
- 4 enfants inscrits à Saint Vincent : le 4^{ème} bénéficie de la gratuité de la scolarité.

B/ COTISATIONS ANNUELLES :

❖ Les montants n'étant pas encore connus, les tarifs indiqués sont ceux de 2020-2021.

✓ Obligatoire :

Cotisation Diocésaine : 24€75 à l'Ecole et 46€50 au Collège et Lycée

Assurance individuelle accident : 6€93.

✓ Facultative :

Association Sportive (Uniquement 2nd degré) : 6€.

UGSEL : (Fédération sportive éducative enseignement catholique) : 2.8€ pour les maternelles, 3.4€ pour les primaires, 6€33 pour le collège et 4€50 pour les lycées.

APEL (Association des parents d'élève) : 35€

❖ Les cotisations s'ajouteront à votre facture de début d'année. **En cas de refus d'adhésion, vous devez le signaler par écrit à la comptabilité ou par courriel (compta.esv@orange.fr) avant le 12 Septembre 2021.**

D/ RESTAURATION :

Le prix du repas comprend la matière première, la rémunération des personnels de cuisine, de service, les frais d'entretien et l'amortissement du matériel.

Pour tous les demi-pensionnaires (élèves mangeant à la cantine en jours fixes), le prix du repas s'élève à **6€50**.

Les modifications ne peuvent se faire **qu'à chaque période de vacances**, elles devront être signalées par message ecoledirecte, (à secrétariat et comptabilité) la semaine qui précède les vacances.

Tout repas non pris ne sera pas remboursé, sauf sur présentation d'un certificat médical de plus de cinq jours.

Pour tous les externes (élèves mangeant occasionnellement), le prix du repas est de **9€**.

E/ INTERNAT :

Les frais annuels d'internat sont de 3500€, ils intègrent le logement, les quatre repas, les frais de fonctionnement.

F/ LIVRES SCOLAIRES :

Les livres scolaires seront commandées par l'établissement pour les classes de Bac Pro, **l'enfant devra obligatoirement avoir en sa possession le « PASS REGION »** (à commander sur <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>). Une ligne de frais de fournitures sera ajoutée à la facture, le prélèvement s'effectuera le 08/07/2022, si les livres ne seront pas rendus dans les délais (veille de stage ou dernier jour d'examen).

G/ AIDE AUX FAMILLES :

Les familles en difficulté sont invitées à se faire connaître en début d'année scolaire, ou le moment venu auprès du Directeur qui statuera en toute discrétion.

- **DON** (à la construction avec reçu fiscal) :

Pour faire face à la nécessité de l'amélioration de nos locaux, aux constructions et rénovations nécessaires à venir, vous pouvez soutenir nos projets grâce à une participation financière annuelle **sous forme d'un don**.

Pour ce faire, vous pourrez faire le don dans « paiement en ligne » sur ecoledirecte (dès la rentrée de septembre pour les nouveaux) ou envoyer un chèque à l'ordre « OGEC Saint-Vincent ». Un reçu fiscal vous sera établi en début d'année suivante.

MECENAT Entreprise, Réduction I/S de 60% des versements dans la limite de 5/1000 du CA HT		
Dons	Sommes déductibles	Sommes réelles
10	6	4
20	12	8
50	30	20
100	60	40

MECENAT à titre personnel, Réduction IRPP de 66% des versements dans la limite de 20 % du revenu imposable		
Dons	Sommes déductibles	Sommes réelles
10	6.60	3.40
20	13.20	6.80
50	33	17
100	66	34

L'Organisme de Gestion remercie chaleureusement toutes les familles qui prennent à cœur la vie de l'école, en précisant que l'inscription dans nos établissements reste soumise à l'acceptation des règles énoncées précédemment.